**Inspection des lieux de travail**

 **SOMMAIRE**

1. **But**
2. **Types d’inspection**
3. **Complémentarité des types d’inspection**
4. **Périodicité des inspections**
5. **Stratégie d’inspection**
6. **Qui doit inspecter**
7. **Le suivi de l’inspection**

**Le formateur Mr TOUAFCHIA HOCINE**

1. **But :**

Le but de l’inspection est de détecter les risques d’accidents et d’y remédier avant que ces risques ne produisent effectivement des accidents.

Dans la démarche de prévention, l’inspection est donc une technique de diagnostic, d’identification.

1. **Types d’inspection :**

 Il faut distinguer quatre grand types d’inspection générale ou spécifique, avec ou sans thème précis.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **GENERALE** | **SPECIFIQUE** |
| **Avec thème** | **Ex**: tout le réseau électrique de toute l’usine | Vérification ponctuelle « spot check »**Ex :** vérification du transformateur AC 24 |
| **Sans thème** | Vérification complète de l’usine, de type « audit » | Inspection complète de tout un département |

 L’inspection spécifique avec thème précis porte sur un endroit, une machine ou une pièce d’équipement précis, d’habitude pour vérifier un élément de risque bien particulier. Les inspections faites avant l’émission de permis de procéder ou de permis de travail (Exemple : permis de travail à chaud) sont de ce type.

 L’inspection spécifique sans thème précis porte surtout sur la vérification de tous les risques possibles (électricité, circulation, machines, outillage, voies d’accès, etc.) d’un poste ou d’un département bien identifiés. Les inspections confiées aux contremaitres appartiennent en général à ce type.

 L’inspection générale avec thème porte sur une catégorie de risques, sans référence à un poste ou un endroit rn particulier. Ce type d’inspection porte, par exemple, surtout le réseau électrique à la grandeur de l’usine.

 L’inspection générale sans thème est la plus vaste de toutes les catégories d’inspection. Ce type d’inspection porte sur toutes les catégories de risques dans toute une usine ou unité de production. Il faut dire que ce type d’inspection (appelé « audit » en anglais) est coûteux et nécessite une somme de travail considérable.

1. **Complémentarité des types d’inspection :**

 Ces quatre types d’inspection sont complémentaires parce qu’elles servent à des fins différentes. Par exemple l’inspection spécifique avec thème répond en général à un besoin précis, limité et bien identifié, mais à cause de sa nature spécifique, ce type d’inspection ne fit pas pour constituer une stratégie globale. Les trois autres types d’inspection ne complètent pour constituer une stratégie globale, mais peuvent répondre adéquatement à des besoins spécifiques.

 Pour aider à visualiser la complémentarité des trois types d’inspection, il faut concevoir une unité de production comme étant à la fois un regroupement de départements et un ensemble de risques de diverses catégories.

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Dept A** |  | **Dept B**  |  | **Dept C** |  |
| **Feu et explosion** |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
| **Electricité** |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
| **Air comprimé** |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |

1. ***Inspection B) Inspection générale spécifique avec thème sans thème***

 ***A + B = Inspection générale sans thème***

 L’inspection générale sans thème, par exemple, de faire l’inventaire de tous les risques dans d’un département donné. Donc elle peut aussi permettre de déceler des interactions entre risques, ce que ne permet pas l’approche thématique.

 L’inspection générale avec thème permet de faire l’inventaire de tous les risques d’une catégorie donnée. Donc elle permet d’identifier les risques qui ne relèvent pas d’un département en particulier (ex : mauvais éclairage dans un couloir entre le département A et le département B).

 Ces deux approches permettent en général de détecter la très grande majorité des risques potentiels qui peuvent être identifiés. L’inspection générale sans thème, parce qu’elle est la combinaison des deux, sert d’abord de contre-vérification aux deux autres, et peut ensuite conduire à la détection de risques (plutôt rares et/ou improbables) résultant de l’interaction de certains autres risques dans des endroits ne relevant pas d’un département en particulier.

1. **Périodicité des inspections :**

 A cause de leur nature et des procédures inhérentes, les quatre types d’inspection ne sont pas effectués à la même fréquence ou avec la même régularité.

 Les inspections thématiques spécifiques sont effectués à la demande ou selon les besoins. Leur nature implique qu’elles sont irrégulières, mais qu’elles se font entre autres à chaque fois qu’une opération dangereuse doit être effectuée (ex : dynamitage, pénétration de citernes, travail à chaud, etc.).

 Les inspections spécifiques sans thème (par département) devraient être les plus régulières et les plus fréquentes, ce sont ces inspections qui sont susceptibles de déceler les risques les plus fréquents et/ou les plus usuels. A certains endroits, ce type d’inspection est effectué une fois par jour (par exemple le contremaître de l’équipe de jour).

 Les inspections thématiques générales (par risque) sont effectuées en général moins souvent que les précédentes. Leur fréquence dépend du type et de l’ampleur du risque envisagé. Par exemple une inspection systématique de toutes les voies d’accès peut se faire une fois par mois, et une bonne inspection de l’ensemble du réseau d’alimentation en eau une fois par année.

 Parce qu’elles servent surtout de contre-vérification aux autres types, les inspections générales sans thèmes (« audit ») se font assez rarement. La fréquence maximale rencontrée est d’une fois par année.

1. **Stratégie d’inspection :**

 Il existe deux grands types de stratégies qui peuvent être utilisés lors d’une inspection.

 Il y a d’abord la stratégie fermée, dite de « check-list » ou de « feuille de pointage ». Cette stratégie implique que la personne qui effectue l’inspection a une liste pré- déterminée d’items précis à vérifier, items qu’elle coche sur sa liste au fur et à mesure de la tournée.

 Il y a ensuite la stratégie ouverte. La personne qui effectue l’inspection n’a pas de liste d’items à cocher ; elle se fie d’avantage sur ses connaissances, son expérience et son « instinct » pour déceler des risques potentiels.

 Les deux stratégies ont des avantages et des désavantages. Dans la stratégie fermée, l’approche est exhaustive si la liste d’items a été bien conçue, mais on met l’attention de l’inspecteur au focus sur certains points précis au risque d’omettre certains risques potentiels ; en général cette stratégie prend plus de temps. La stratégie ouverte impose moins d’œillères à l’inspecteur, mais la qualité de l’inspection est alors directement fonction de la compétence de l’inspecteur.

 Le choix de la stratégie est donc fonction, au moins en partie du personnel qui fera l’inspection et du temps à y consacrer.

 Par ailleurs, en choisissant une stratégie, il faut aussi retenir que la stratégie ouverte est mieux adaptée aux inspections sans thème et que la stratégie fermée est mieux adaptée aux inspections thématiques.

1. **Qui doit inspecter :**

 Pour les inspections thématiques spécifiques, il est préférable que ce soit la personne chargée d’émettre les permis de procédure (ou la personne chargée de l’enquête d’accident), avec le responsable à la sécurité si ce n’est pas la même personne.

 Pour les inspections spécifiques sans thèmes, en général le contremaître D’un département peut très bien s’acquitter de cette tâche. Il peut par ailleurs être utile qu’il soit accompagné d’un représentant syndical. Le responsable à la sécurité peut également procéder à ce genre d’inspection, surtout pour vérifier sporadiquement si le contremaître a bien effectué l’inspection.

 Pour les inspections thématiques générales, en général la personne la mieux placée pour les effectuer est le responsable à la sécurité. Il est par ailleurs utile que le responsable soit accompagné d’un spécialiste (ex : électricien pour l’inspection du réseau électrique).

 Comme les inspections de type « audit » sont très complexes, en général il est recommandé qu’une équipe les effectue. Cette équipe doit comprendre au moins le responsable à la sécurité, un représentant des travailleurs et quelques spécialistes (électricité, incendie etc.) avec un contremaître du service de l’entretien.

1. **Le suivi de l’inspection :**

 Il est bien évident que l’on ne fait pas de l’inspection pour le plaisir de faire l’inspection. L’inspection perd son sens si elle n’est pas accompagnée d’une procédure bien établie pour corriger les risques détectés.

 Il est donc important que les personnes chargées d’effectuer les inspections soient bien au courant de la procédure pour faire rectifier les risques potentiels. Il est souhaitable que la personne qui effectue l’inspection ait le pouvoir d’émettre des réquisitions de travaux au service de l’entretien.

 La responsabilité d’assurer le suivi des recommandations correctives doit normalement revenir au responsable à la sécurité. Par ailleurs, il peut être utile que le responsable à la sécurité tienne les inspecteurs informés de ce qui se fait pour corriger les risques qu’ils ont détectés ; cette procédure fait en sorte que les inspecteurs ne perçoivent pas l’inspection comme « une autre façon de leur donner du travail inutile ».